

**VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nelly SERRE représentée par M. Patrick MARENGO.
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par Mme COUDIGNAC.
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU.

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- de modifier les crédits de l'exercice 2018 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
60623.251	- Alimentation cantines	- 6 000,00 €	
611.4145	- Prestations patinoire	+ 130 112,00 €	
6574.92	- Subvention ASCO Marais de Pontaillac	+ 936,00 €	
022.01	- Dépenses imprévues	- 131 048,00 €	
023.01	- Virement à la section d'investissement	+ 6 000,00 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0	0

	SECTION D'INVESTISSEMENT		
10226.01	- Taxes d'aménagement		+ 50 000,00 €
1318.5220	- Subvention – Fondation CNP Assurances pour défibrillateur		+ 800,00 €
1641.01	- Produit de l'emprunt		- 50 000,00 €
2188.0204	- Acquisition d'un massicot pour l'Atelier d'impression	+ 8 556,00 €	
2188.023	- Complément pour acquisition panneau d'affichage extérieur à LED	+ 13 712,00 €	
2188.251	- Armoire négative froid et petit matériel pour cuisine centrale	+ 6 000,00 €	
2188.5220	- Acquisition de deux défibrillateurs	+ 3 322,00 €	
020.01	- Dépenses imprévues	- 24 790,00 €	
021.01	- Virement de la section de fonctionnement		+ 6 000,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	+ 6 800,00 €	+ 6 800,00 €

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- ORPHEOPOLIS + 250,00 €
- ASCO MARAIS DE PONTAILLAC + 936,00 €

- de déclasser du domaine public communal l'ensemble immobilier anciennement dénommé "Groupe scolaire Jules Ferry", ainsi que le terrain d'assiette, cadastré section AK n° 177 et 178, situé rue des Ecoles et rue de la terrasse à Royan.

- d'approuver le compromis de vente à intervenir avec la Société LG PARTICIPATIONS pour la cession de l'ensemble immobilier « Jules Ferry »,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le compromis.

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public d'une partie des bâtiments du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues (C.A.R.E.L), situé 48 boulevard Franck Lamy à ROYAN.

- de constater et d'approuver le déclassement du domaine public d'une partie des bâtiments du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues (C.A.R.E.L), situé 48 boulevard Franck Lamy à ROYAN.

- d'abroger la convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers de la Ville de ROYAN au Syndicat Mixte du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues (C.A.R.E.L), relative à la délibération n° 03.112 du 17 décembre 2003, suite La désaffectation d'une partie des bâtiments.

- d'accorder la garantie de la Ville de Royan pour le prêt réalisé par la SA d'HLM « Le Foyer » concernant la construction de 20 logements locatifs collectifs « Boulevard Franck Lamy », aux conditions suivantes :

ARTICLE 1^{er} – La Commune de ROYAN accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 914 770 € (1 prêt PLAI de 535 993 €, 1 prêt PLAI FONCIER de 120 396 €, 1 prêt PLUS de 946 509 € et un prêt PLUS FONCIER de 311 872 €) souscrit par la SA d'HLM Le Foyer auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°87984, constitué de 4 lignes du prêt.

ARTICLE 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA d'HLM Le Foyer pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- de fixer le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.) par le réseau public de distribution de gaz, pour l'année 2017, à 5.180 €,

- de fixer le montant de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (R.O.P.D.P) par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, pour l'année 2017, à 160 €.

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

○ ASSOCIATION CRÉA	+ 700,00 €
○ LA COMPAGNIE DE L'ARÈNE	+ 1 000,00 €

- de verser la somme de 1 000 € à Monsieur Alexis HAYES, qui a reçu le Prix de la Ville de ROYAN, lors du 29^{ème} Salon d'Automne, conformément au choix du jury qui s'est réuni le 9 octobre 2018.

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AL n° 855, d'une contenance totale de 34 m², située rue des Grenadiers à Royan, appartenant à la Société SCCV MEYER, afin de faciliter la circulation sur l'espace en cul de sac de cette voie,

- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,

- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération et à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à l'authentification en tant qu'officier public,

- d'incorporer dans le domaine communal cette parcelle et les réseaux situés dans son emprise.

- d'approuver la convention établie entre la Ville de Royan la Société SCCV MEYER concernant la servitude de passage de la canalisation d'eau pluviale sur la parcelle AL 854 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous les documents relatifs à cette convention.

- d'acquérir à l'Euro Symbolique, sous réserve de bornage, les parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie	Lieu
BE n°864	10 m ²	rue des Esturgeons - ROYAN
BE n°865	21 m ²	angle avenue du Maine Geoffroy et rue des Renards - ROYAN
BE n°861	248 m ²	rue des Renards - ROYAN
BE n°860	99 m ²	rue des Renards - ROYAN

- de confier la rédaction de l'acte à l'Étude ADAM, ROCHELOS-BESINS & Associés, Notaire de la Société LINKCITY,
- de confier la mission de bornage à la SCP BRUNO GUINARD, aux frais de la Société LINKCITY,
- d'autoriser Monsieur la Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la promesse synallagmatique de cession, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », au profit de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A), relatif à la Zone d'Activité Economique (ZAE) dénommée « Royan 2 »,
- d'autoriser le Maire à signer le présent procès-verbal et tous documents s'y rapportant.

- d'attribuer la subvention à l'association suivante :

o TEMPÊTE HUMORISTIQUE 2 000,00 €

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée CL n° 191, d'une superficie de 27 m², située avenue du Québec, Lieu-dit Les Rullas à Royan.

- de constater et d'approuver le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée CL n° 191, d'une superficie de 27 m², située avenue du Québec à Royan.

- d'aliéner, au prix net de 2.538 euros, la parcelle cadastrée CL n°191, d'une contenance de 27 m², au profit de Monsieur Gabriel TURLAC et Madame Mihaela TURLAC,

- de désigner Maître Jean-Damien NICOLAS, Notaire de l'acquéreur, 9 boulevard de Bonnes Nouvelles à Cozes, pour la rédaction de l'acte authentique, dont les frais sont à la charge de l'acquéreur,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ledit acte, ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 1.035,25 € à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+), pour l'année 2018, portant la subvention totale à 36.035,25 €,

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+),

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.
